Nations Unies A/53/386

Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 154 de l'ordre du jour
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport intérimaire a été établi en application du paragraphe 5 de la résolution 52/161 du 15 décembre 1997 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général, compte tenu des vues et des suggestions pratiques formulées au cours des débats tenus dans le cadre de la Sixième Commission, de tout faire pour que soient prises sans tarder les mesures proposées au paragraphe 59 de son rapport de 1997 (A/52/317 et Corr.1) concernant l'établissement et la publication de suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* en vue d'une mise à jour de ces ouvrages, et de lui soumettre un rapport intérimaire sur la question à sa cinquante-troisième session.

2. Au paragraphe 59 de son rapport de 1997, le Secrétaire général avait noté que l'Assemblée voudrait peut-être :

a) Prendre note des efforts entrepris pour surmonter les difficultés que rencontre le Secrétariat pour mettre à jour les deux publications;

b) Prendre note du fait que les volumes III (Art. 55 à 72 de la Charte des Nations Unies) et IV (Art. 73 à 91) du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (couvrant les années 1970 à 1978) seraient achevés avant la fin de 1999 et que le volume VI (Art. 92 à 105 et 108 à 111) du Supplément No 6 (couvrant les années 1979 à 1984) serait achevé vers le milieu de 1998;

c) Prendre note du fait que le Supplément No 10 du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (concernant les années 1985 à 1988) serait achevé avant la fin de 1998;

d) Approuver la proposition tendant à fusionner les deux répertoires;

e) Prier le Secrétaire général de continuer de rechercher les ressources qui permettront de faire paraître les deux publications en temps opportun;

f) Noter que les tâches concernant le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* seraient considérées comme des activités distinctes dans les futurs budgets-programmes des services concernés du Secrétariat.

3. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu de l'état d'avancement de l'établissement des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, en particulier de ceux qui sont visés au paragraphe 2 b) ci-dessus, des mesures prises par le Secréta-

riat pour hâter l'établissement desdits suppléments et de l'état du *Répertoire* ainsi qu'une indication des mesures à prendre.

4. On trouvera des informations d'ordre général concernant le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ainsi que leur historique dans la note que le Secrétariat a établie (A/AC.182/L.87 et Corr.1) afin de faciliter l'examen de l'état de ces publications par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 4 f) de sa résolution 50/52 du 11 décembre 1995.

II. Mesures prises par le Secrétariat pour hâter l'établissement des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

5. En application des résolutions 51/209 et 52/161 de l'Assemblée générale, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a recommencé à se réunir depuis 1997. Il est composé de représentants de tous les services du Secrétariat qui participent à l'établissement des suppléments au *Répertoire*, dont il est chargé de diriger et de superviser l'établissement et la publication.

6. Au cours de la période considérée, le Comité a examiné des questions telles que la révision envisagée des cycles de publication des suppléments au *Répertoire*, la nouvelle répartition des études entre les services du Secrétariat et la recherche, dans le budget-programme de 1998-1999, des ressources nécessaires pour exécuter le programme exposé dans le rapport du Secrétaire général (A/52/317 et Corr.1), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 52/161.

1. Réallocation des ressources financières pour l'établissement du *Répertoire*

7. Conformément à la résolution 52/161 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de tout faire pour que soient prises sans tarder les mesures proposées dans son rapport (A/52/317 et Corr.1), et étant entendu, au moment de l'adoption de la résolution, que le coût de l'établissement et de la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (Supplément No 5, vol. III et IV, art. 73 à 91, couvrant les années 1970 à 1978, et Supplément No 6, vol. VI, art. 92 à 105 et 108 à 111, couvrant les années 1979 à 1984) serait financé à l'aide de ressources provenant du budget-programme de 1998-1999, le Secrétariat a cherché à voir quelles ressources pouvaient être dégagées du budget-programme 1998-1999. Il a constaté que des ressources pour les volumes prioritaires du *Répertoire* pouvaient être prélevées sur le compte «Travaux contractuels d'imprimerie» du budget-programme de 1998-1999 et a décidé de les utiliser. En effet, des économies avaient été réalisées à ce titre pendant le précédent exercice biennal du fait que, les travaux relatifs au *Répertoire* ayant pris du retard, les crédits ouverts n'avaient pas été entièrement utilisés.

8. Le Secrétariat, s'étant employé à chercher les ressources qui pouvaient être dégagées du budget-programme de 1998-1999, a trouvé, pendant la première année de l'exercice biennal, les fonds requis pour l'établissement, en 1998, des suppléments prioritaires du *Répertoire* (Supplément No 5, vol. III et IV, et Supplément No 6, vol. VI). Les ressources dégagées en 1998 ont été mises à la disposition des départements et services intéressés (voir annexe II au présent rapport) à partir de la mi-août 1998. Pour que les services du Secrétariat puissent terminer les travaux dans le délai indiqué au paragraphe 59 b) du rapport du Secrétaire général (A/52/317 et Corr.1), il faudrait que des ressources analogues soient dégagées au début de 1999. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité cherche actuellement à voir où des ressources supplémentaires pour 1999 pourraient être trouvées dans le budget-programme de 1998-1999 pour que les suppléments puissent être terminés dès que possible.

2. Modification des cycles de publication des suppléments au *Répertoire*

9. L'Assemblée générale ayant approuvé, par sa résolution 52/161, la fusion proposée du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a décidé de modifier les cycles de publication des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* pour qu'ils coïncident avec ceux du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. En conséquence, les périodes sur lesquelles porteront les Suppléments No 6 à 8 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* sont les suivantes : Supplément No 6 : 1er janvier 1979-31 décembre 1984; Supplément No 7 : 1er janvier 1985-31 dé-

cembre 1988; et Supplément No 8 : ler janvier 1989-31 décembre 1994.

3. Nouvelles répartitions des études entre les services du Secrétariat

10. En raison de la restructuration du Secrétariat intervenue en 1998, la répartition des études entre les divers services du Secrétariat a été revue. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la nouvelle répartition approuvée par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte. Avec l'adjonction du Département pour les affaires de désarmement et du Bureau des affaires spatiales, le nombre des services du Secrétariat qui participent à l'établissement des projets d'étude pour le *Répertoire*, y compris ceux qui n'y avaient encore jamais participé jusqu'ici, est passé de 7 à 9.

B. Séminaire de formation en matière d'établissement du *Répertoire* organisé par le Bureau des affaires juridiques

11. En sa qualité de service chargé de coordonner l'établissement du *Répertoire*, le Bureau des affaires juridiques a organisé une série de séminaires de formation sur l'établissement du *Répertoire* à l'intention de tous les départements membres du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte. Les séminaires, qui se sont tenus du 15 au 18 juin 1998, ont porté sur les techniques de recherche et de rédaction et ont été pour les participants une occasion d'échanger des données d'expérience et de discuter de la question dans son ensemble. D'autres séminaires seront organisés selon qu'il y aura lieu.

C. Recours à des stagiaires

12. Les stagiaires sont une importante source d'aide extérieure pour les travaux relatifs à l'établissement du *Répertoire*. Les départements qui travaillent au *Répertoire* en engagent pour effectuer des recherches de base, rassembler des données et de la documentation et, parfois, préparer des projets. Tout est fait pour sélectionner les meilleurs candidats et un temps considérable est consacré à les former et à superviser et réviser leur travail. La collaboration des stagiaires est souvent précieuse à condition que les fonctionnaires consacrent beaucoup de temps à leur formation et à leur encadrement.

13. L'utilité de l'aide apportée par les stagiaires est limitée par le fait qu'ils ne sont en principe engagés que pour deux mois. Ils peuvent être éventuellement prolongés d'un mois, mais il y a lieu de rappeler que, d'après l'expérience des services du Secrétariat qui font appel à eux, les stagiaires doivent recevoir une solide formation avant de pouvoir s'acquitter utilement des tâches qui leur sont confiées. Or, cette formation prend du temps et ne commence à porter ses fruits qu'au bout d'un mois ou deux, soit pratiquement au moment où le stage touche à sa fin. Le problème se pose tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'articles de la Charte qui concernent divers organes ayant une pratique abondante et des activités nombreuses. En pareil cas, les stagiaires sont rarement en mesure de terminer l'étude qu'ils ont entreprise et doivent laisser à d'autres le soin de la mener à bien. Cette interruption exige des fonctionnaires un surcroît de supervision pour assurer la continuité.

III. État du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des volumes mentionnés au paragraphe 59 b) du rapport du Secrétaire général (A/52/317 et Corr.1)

14. On se souviendra que le Secrétaire général a prévu que les volumes III (art. 55 à 72) et IV (art. 73 à 91) du Supplément No 5 du *Répertoire* (couvrant les années 1970 à 1978) seraient achevés avant la fin de 1999 et que le volume VI (art. 92 à 105 et 108 à 111) du Supplément No 6 (couvrant les années 1979 à 1984) serait achevé vers le milieu de 1998. Les services du Secrétariat n'ont pas pu tenir le délai indiqué par le Secrétaire général, mais ils poursuivent leurs travaux en vu de les terminer dès que possible.

15. En ce qui concerne le volume III du Supplément No 5, le Département des affaires économiques et sociales a pu faire une partie du travail grâce aux économies réalisées lors de l'exercice biennal précédent. Le Département a repris ses travaux sur la partie du volume qui le concerne à l'aide de ressources dégagées à cette fin. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence n'ont pas commencé les travaux relatifs aux articles qui leur ont été renvoyés.

16. Un premier projet de texte complet existe pour le volume IV du Supplément No 5. Les deux services qui en sont responsables – le Département des affaires politiques et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence – vont le réviser et en établir la version définitive.

17. En ce qui concerne les volumes III et IV du Supplément No 5, les services du Secrétariat concernés estiment toujours qu'il y a de bonnes chances que les projets d'études soient achevés pendant l'exercice biennal en cours, comme l'avait prévu le Secrétaire général, à condition que les ressources nécessaires soient aussi dégagées en 1999. Il y a lieu de noter toutefois que les départements, qui ne disposeront pratiquement plus que d'un an au lieu de deux, risquent d'avoir du mal à terminer leurs travaux à temps.

18. C'est essentiellement le Bureau des affaires juridiques qui a travaillé sur le volume VI du Supplément No 6, à partir de projets établis précédemment. La plupart des projets ont été terminés vers le milieu de l'année 1998 et transmis à la Section du contrôle des documents pour être édités au mois d'août. Les articles renvoyés au Bureau de la gestion des ressources humaines seront probablement terminés avant la fin de 1998. Le volume VI du Supplément No 6 devrait aussi être publié pendant le premier trimestre de 1999.

B. Établissement d'autres volumes des suppléments aux répertoires

19. Une fois terminés les trois volumes prioritaires indiqués plus haut dans la section A, ce sont les volumes I à V du Supplément No 6 qui devraient être établis (voir A/52/317 et Corr.1, par. 16). Quelques projets d'études pour les derniers volumes du Supplément No 6 ont été établis par quelques départements en 1998, mais ils ne couvrent qu'une petite partie des travaux requis. En fait, le texte de la majorité des études devra être refait.

20. On espère que les travaux seront terminés au cours du prochain exercice biennal, mais il n'a pas été possible de prévoir un calendrier pour la publication de ces volumes. La plupart des services du Secrétariat intéressés continuent à penser qu'ils ne seront pas en mesure d'entreprendre d'autres travaux sans l'apport de nouvelles ressources humaines et financières spécialement affectées à cette fin.

IV. Évaluation des mesures requises

A. Recherche et allocations des ressources pour les volumes III et IV du Supplément No 5 du *Répertoire de la pratique suivie parles organes des Nations Unies*

21. Étant donné le temps qu'il a fallu pour réallouer les ressources nécessaires pour 1998, les départements intéressés n'ont guère eu la possibilité de respecter le programme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport (A/52/317 et Corr.1) pour l'établissement des volumes du *Répertoire*. Des ressources ont été dégagées vers le milieu du mois d'août 1998 pour financer des activités programmées pour 1998, mais les départements intéressés ne pourront respecter les délais prévus pour l'établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 du *Répertoire* que si de nouvelles ressources leur sont allouées au début de 1999.

22. Tous les départements concernés, soit directement parce qu'ils participent à l'élaboration du *Répertoire*, soit indirectement en tant que services du Secrétariat chargés de rechercher et d'allouer les ressources humaines et financières, continueront de coordonner leurs activités en vue de terminer l'établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 du *Répertoire*.

B. Inscription du *Répertoire* dans les projets de budget-programme des futurs exercices biennaux

23. Il est prévu que les derniers volumes du Supplément No 5 seront terminés d'ici à la fin de l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles en 1999, et que le volume VI du Supplément No 6 sera terminé à la fin de 1998, mais les travaux concernant les volumes suivants du Supplément No 6 ne se poursuivront que dans la mesure où le permettront les ressources mises à la disposition des départements intéressés. On trouvera à l'annexe III du présent rapport une estimation provisoire des mois de travail requis pour l'établissement des volumes I à V du Supplément No 6.

24. Il y a lieu de souligner que, même si des ressources suffisantes étaient dégagées pour que les derniers volumes du Supplément No 6 soient terminés d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001, le retard accumulé dans l'établissement du *Répertoire* ne serait résorbé que jusqu'à la fin de 1984 et qu'il resterait encore une vingtaine d'années à rattraper.

25. L'expérience a prouvé que, si l'on voulait éliminer systématiquement cet énorme arriéré, il fallait que les départements intéressés puissent compter sur un financement sûr. Il est clair qu'un travail soutenu ne peut pas être fructueusement entrepris avec les ressources actuelles. Il faudrait donc que des ressources supplémentaires suffisantes soient inscrites à cette fin dans les futurs budgets-programmes. Les travaux relatifs à l'établissement du *Répertoire* seront donc inclus en tant qu'activités distinctes dans les chapitres

pertinents des futurs projets de budget-programme pour assurer que des ressources suffisantes leur seront allouées à l'avenir. Le montant des ressources requises pour résorber l'arriéré des volumes portant sur les périodes postérieures à 1984 qui sera inscrit dans les futurs budgets-programmes dépendra de l'ordre de priorité qui sera donné à chacun des suppléments.

V. État du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

26. Le texte français des huitième et neuvième suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, couvrant respectivement les années 1975-1980 et 1981-1984, est terminé et a été envoyé à l'imprimerie. Les travaux concernant le dixième supplément, couvrant les années 1985-1988, sont terminés et le supplément devrait être publié d'ici le milieu de 1999. La rédaction d'étude pour le onzième supplément, couvrant les années 1989-1992, a commencé.

VI. Mesures prises pour hâter l'établissement des suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Réallocation des ressources financières pour l'établissement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

27. Le regain d'intérêt accordé par les États Membres au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a permis, à la fin de l'exercice biennal 1996-1997, de procéder à la réallocation d'un montant relativement peu élevé de ressources non utilisées en faveur des deux publications. Les ressources ainsi dégagées ont permis au Secrétariat de recruter trois consultants pour aider à entreprendre les études nécessaires à l'établissement du onzième supplément au *Répertoire*, couvrant les années 1989-1992. Elles ont permis en outre de recruter deux autres consultants, qui ont établi l'index des huitième et neuvième suppléments en français, portant sur les périodes 1975-1980 et 1981-1984, respectivement.

B. Recours à des consultants et à des stagiaires

28. Il a pu être fait appel aux services de consultants grâce aux ressources limitées fournies à la fin de 1997. Bien qu'il ait fallu les familiariser avec la méthode de rédaction des études relatives au *Répertoire*, leur collaboration a permis de faire avancer des travaux. Il a aussi été encore fait appel à des stagiaires pendant la période considérée. Les problèmes que pose le recours aux services de stagiaires pour l'établissement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* sont semblables à ceux qui ont été exposés plus haut, aux paragraphes 12 et 13, au sujet du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

VII. Conclusion

29. Pendant la période à l'étude, le Secrétariat s'est attaché à donner suite aux dispositions de la résolution 52/161 de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 et du volume VI du Supplément No 6 et a continué à examiner la question de l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Le volume VI du Supplément No 6 paraîtra pendant les premiers mois de 1999. Les volumes III et IV du Supplément No 5 seront terminés dans les délais fixés, à condition que des ressources soient dégagées à temps en 1999.

30. Le Secrétariat continuera à rechercher des ressources pour que l'établissement des volumes III et IV du Supplément No 5 et du volume VI du Supplément No 6 puisse être mené à bien pendant l'exercice biennal, mais des ressources suffisantes devront être prévues dans le budget pour les travaux futurs relatifs à l'établissement des volumes du *Répertoire*, en particulier en ce qui concerne les derniers volumes du Supplément No 6.

31. Pendant l'exercice biennal en cours, le Secrétariat continuera à suivre de près l'avancement des travaux relatifs à l'établissement du septième supplément du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, portant sur la période 1989-1992, en faisant appel à des consultants et, si possible, à des stagiaires, pour renforcer les ressources en personnel existantes et en ayant davantage recours aux techniques de l'information pour faciliter le travail de recherche.

32. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note des difficultés que rencontre le Secrétariat pour mettre à jour de façon suivie le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à l'aide des ressources existantes;

b) Prendre note du fait que les volumes III (art. 55 à 72) et IV (art. 73 à 91) du Supplément No 5 (couvrant les années 1970 à 1978) du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* seront terminés avant la fin de 1999, si les ressources nécessaires sont dégagées;

c) Prendre note du fait que le supplément au *Répertoire* couvrant les années 1985-1988 paraîtra avant la fin de l'exercice biennal 1998-1999 et que les travaux relatifs au onzième supplément, couvrant les années 1989-1992, devraient être terminés avant la fin de 2001;

d) Prendre note du fait que, une fois établi le onzième supplément, il subsistera un arriéré du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* pour la période comprise entre 1993 et aujourd'hui. De même que pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*) (voir plus haut, par. 25), il faudra inscrire des ressources suffisantes dans les budgets-programmes des futurs exercices biennaux pour mettre le *Répertoire* à jour;

e) Demander au Secrétaire général de continuer à rechercher des ressources pour financer les travaux requis pour publier les deux derniers volumes du Supplément No 5;

f) Noter que les travaux relatifs à l'établissement du *Répertoire* seront inscrits en tant qu'activités distinctes dans les chapitres pertinents des futurs projets de budget-programme de l'Organisation à compter de l'exercice biennal 2000-2001.

Annexe I

Services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies

Bureau des affaires juridiques	Articles 1 1), 3) et 4), 2 1) à 3) et 5) à 7), 7, 13 1) a), 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Articles 1 2), 2 4), 3 à 6, 10, 12, 14, 16, 23 à 39, 73 à 85, 87, 88 et 107
Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix	Articles 40 à 54 et 106
Département pour les affaires de désarmement	Article 11
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Articles 9, 15, 18, 20 à 22, 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 70 et 72, 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Articles 17, 19, 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Articles 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Articles 8, 13 1) b) et 2), 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64 et 71
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Articles 13 1) b), 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Article 13 1) a)

Annexe II

Récapitulation des prévisions de mois de travail requis pour établir les volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* mentionnés au paragraphe 59 b) du rapport du Secrétaire général (A/52/317 et Corr.l)

Supplément No 5 (1970-1978)[a]

Numéro du volume	*Département*	*Articles alloués*	*Mois de travail*[b]
III (art. 55 à 72)[c]	Département des affaires économiques et sociales[d]	55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 71	35
	Haut Commissariat aux droits de l'homme	55 c), 56, 62 2)	45
	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	60, 61, 62 3) et 4), 65 à 70, 72	28
IV (art. 73 à 91)[e]	Département des affaires politiques[d]	73 à 85, 87, 88	36
	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	86, 89 à 91	Imputé sur le budget du Département des affaires politiques

Supplément No 6 (1979-1984)

Numéro du volume	*Département*	*Articles alloués*	*Mois de travail*
VI (art. 92 à 105, 108 à 111)[f]	Bureau des affaires juridiques[d]	92 à 99, 102 à 105, 108 à 111	6[g]
	Bureau de la gestion des ressources humaines	100 1), 101	3
	Bureau de la gestion des ressources humaines/Bureau des affaires juridiques	100 2)	Achevé

[a] Le Bureau des affaires juridiques aurait besoin de 14 mois de travail supplémentaires pour réviser et finaliser les projets d'études relatifs aux volumes III et IV du Supplément No 5.

[b] Les prévisions tiennent compte des besoins en administrateurs et en personnel de la catégorie des services généraux.

[c] Dont l'achèvement est prévu avant la fin de 1999.

[d] Département chargé de la coordination des travaux.

[e] Dont l'achèvement est prévu avant la fin de 1999.

[f] Dont l'achèvement est prévu avant la fin de 1998.

[g] Y compris les mois de travail nécessaires pour réviser et finaliser les projets d'études établis.

Annexe III

Récapitulation des prévisions de mois de travail requis pour établir les derniers volumes du Supplément No 6 au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* couvrant la période 1979-1984 [a]

Numéro du volume	*Département*	*Articles alloués*	*Mois de travail*[b]
I (art. 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques[c]	1 1), 3) et 4), 2 1) à 3) et 5)	10
	Département des affaires politiques	1 2), 2 4), 3 à 6	8
	Département des affaires économiques et sociales	8	4
II (art. 9 à 22)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence[c]	9, 15, 18, 20 à 22	40
	Département des affaires économiques et sociales	13 1) b) et 2)	20
	Bureau des affaires juridiques	13 1) a)	6
	Haut Commissariat aux droits de l'homme	13 1) b)	10
	Département des affaires politiques	10, 12, 14, 16	24
	Bureau de la gestion des ressources humaines	17, 19	6
	Département pour les affaires de désarmement	11	Achevé
	Bureau des affaires spatiales	13 1) a)	Achevé
III (art. 23 à 54, 106, 107)	Département des affaires politiques[c]	23 à 39, 107	24
	Département des affaires politiques/Département des opérations de maintien de la paix	40 à 54, 106	40
IV (art. 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales[c]	55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 71	36
	Haut Commissariat aux droits de l'homme	55 c), 56, 62 2)	18
	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	60, 61, 62 3) et 4), 65 à 70, 72	28
V (art. 73 à 91)	Département des affaires politiques[c]	73 à 85, 87, 88	3
	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	86, 89 à 91	Imputé sur le budget du Département des affaires politiques

a Le Bureau des affaires juridiques aurait besoin de 30 mois de travail supplémentaires pour réviser et finaliser les projets d'études des volumes I à V du Supplément No 6.

b Les prévisions tiennent compte des besoins en administrateurs et en personnel de la catégorie des services généraux.

c Département chargé de la coordination des travaux.